



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 14ème législature

radio

Question écrite n° 13625

### Texte de la question

Mme Michèle Tabarot attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur les inquiétudes des représentants des radios associatives dans nos territoires au sujet de l'avenir de l'EPRA (échanges et productions radiophoniques). Ce système de coopération radiophonique facilite la production et la mutualisation des contenus entre nos territoires. Les acteurs du métier ont bien conscience de la rareté de la ressource publique. À ce propos, le GIP a diminué son coût de fonctionnement et modernisé son outil par l'automatisation des processus métiers de l'EPRA dans la gestion des documents. La disparition du GIP EPRA viendrait fragiliser le maillage de nombreuses petites radios qui facilitent la cohésion sociale sur l'ensemble du territoire. Elle lui demande quelles mesures de soutien elle compte mener afin d'assurer un mode de financement pérenne destiné aux radios associatives, lien social en zones urbaines et rurales.

### Texte de la réponse

Le Gouvernement porte une attention toute particulière à la politique d'échange et de diffusion de programmes radiophoniques, depuis la création du groupement d'intérêt public Échanges et productions radiophoniques (EPRA). Le ministère de la culture et de la communication s'est d'ailleurs tout particulièrement investi dans le projet de numérisation des archives de l'EPRA. Il connaît, par ailleurs, le fort attachement des radios associatives à cet outil qui achète des émissions produites par les radios adhérentes qui les diffusent sur l'ensemble du territoire national. Cette mutualisation permet d'enrichir les grilles des radios avec des programmes de qualité sur des thématiques chères au ministère, telles que la politique de la ville, l'immigration, le dialogue interculturel, l'égalité des chances et la lutte contre les discriminations. Pourtant, aujourd'hui les missions de l'EPRA sont compromises en raison d'importantes difficultés financières du fait que son principal financeur, l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSé), ait recentré son action sur d'autres interventions prioritaires au titre de la politique de la ville. En l'absence d'autres sources de financement, la dissolution du GIP EPRA a été envisagée. Toutefois, l'assemblée générale du GIP a adopté le 21 décembre 2012 une délibération portant renouvellement du groupement jusqu'au 31 décembre 2013, afin de permettre un examen attentif de la situation des agents qu'il emploie et de la résolution d'autres problèmes tels que celui des archives radiophoniques au cas où la structure ne pourrait être maintenue. En parallèle, une mission a été confiée à Monsieur Jérôme Bouvier, par ailleurs médiateur de Radio-France, sur l'évolution du soutien public aux radios associatives qui mènent des actions en faveur des quartiers de la politique de la ville et de l'intégration, la constitution et l'organisation d'une mise en réseau de ces radios et la gestion des archives radiophoniques de l'EPRA. Une nouvelle assemblée générale se tiendra le 30 juin 2013 au plus tard pour se prononcer sur le rapport issu de cette réflexion.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Michèle Tabarot](#)

**Circonscription :** Alpes-Maritimes (9<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 13625

**Rubrique :** Audiovisuel et communication

**Ministère interrogé :** Culture et communication

**Ministère attributaire :** Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 décembre 2012](#), page 7458

Réponse publiée au JO le : [9 avril 2013](#), page 3845